



CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE

AVIS DE COURSE
OPEN DERIVEURS
CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE
SITE LATECOERE – 22 ET 23 JUIN 2024
GRADE 5 A

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrent(e)s et aux accompagnat(eurs)(rices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant(e)s.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé.

Ne participez pas à cette prolifération !

Vérifier

- Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille ou de dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc....)
- Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.
- Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques.

Nettoyer

Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

Sécher

Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).



CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV) y compris l'annexe T,
- Les règlements fédéraux.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et leurs annexes éventuelles seront affichées au tableau officiel. Elles pourront aussi être mises en ligne sur le site internet du Centre Nautique de Biscarrosse Olympique quelques jours avant l'épreuve.

3. COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information se situe sur les vitres du Club House côté lac.

3.3 [DP] [NP] Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles par tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 Cette régata est ouverte à tous les bateaux des classes IND, OBIC, OPT.

4.2 Documents exigibles à l'inscription

4.2.1 Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- La licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
- La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - o Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
 - o Pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

4.2.2 Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

4.2.3 Une autorisation parentale pour tous les coureurs mineurs.

4.3 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire avant minuit le 21 juin 2023 en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse <https://www.cnbo.fr/les-regates/calendrier-et-avis-de-courses/>.

Ils pourront aussi s'inscrire le samedi 22 juin 2024 avant 11h30 directement au club.



CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE

- 4.4 Les droits d'inscription doivent être réglés au plus tard le 22 juin à 11h30
- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un concurrent doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer les droits.

5. DROITS À PAYER

Les droits requis pour participer à l'épreuve sont de 10,00 € par coureur.

Une participation supplémentaire de 15,00 € sera demandée si le coureur souhaite participer au repas organisé par l'Autorité Organisatrice le samedi 22 juin au soir.

6. PUBLICITE [DP][NP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice.

7. PROGRAMME

- 7.1 Confirmation des inscriptions : samedi 22 juin 2024 de 9h00 à 11h30
- 7.2 Programme des courses :
- Samedi 22 juin 2024 : premier signal d'avertissement à 14h00. Courses à suivre.
 - Dimanche 23 juin 2024 : premier signal d'avertissement à 11h00. Courses à suivre. La remise des prix aura lieu dès que possible après les courses.
- 7.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00 le Dimanche 23 juin 2024.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Le parcours à effectuer sera de type parcours construit.
- 8.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

9. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La Règle RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par une pénalité de 1 tour, comprenant 1 virement de bord et 1 empannage.

10. CLASSEMENT

- 10.1 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur temps selon la table de rating FFVoile disponible sur le site FFVoile.
- 10.2 Deux courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 10.3 a) Quand moins de trois courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- b) Quand trois courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.



CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE

11. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS ET ASSISTANCE [DP][NP]

- 11.1 [DP] Les bateaux d'assistance doivent rester à plus de 150 mètres sous le vent de la ligne de départ et des marques sous le vent et de tous bateaux en course à partir du signal préparatoire jusqu'à ce qu'un bateau ait terminé la course, ou qu'elle soit annulée.
- 11.2 Si le Comité de Course arbore le pavillon V avec des signaux sonores répétés, tous les bateaux officiels et bateaux d'entraîneurs doivent se mettre sur la fréquence radio du comité de course pour d'éventuelles instructions de secours ou de recherche.

12 PROTECTION DES DONNÉES

12.1 Droit à l'image et à l'apparence

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

14. PRIX

Des prix seront distribués.

15 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez nous contacter à l'adresse mail cnbiscarrosse@gmail.com ou par téléphone au +33 558 781 051.



CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE

Vous pouvez aussi consulter le site du club : <https://www.cnbo.fr>

PARTENAIRES DE L'ÉPREUVE





Annexe « zone des courses »

